



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques
Publiques Interministérielles et de
l'Environnement**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE D'APPOIGNY

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXÉCUTION :

- * du code de l'environnement,
- * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-0069 du 24 février 2023,

une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

NATURE DE L'INSTALLATION : l'exploitation d'une plateforme logistique VIRTUO 1 sur le territoire de la commune d'APPOIGNY;

RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- n° 1510-2-b : entrepôts couverts..... le volume étant supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000m³.

DEMANDEUR : SARL VIRTUO AUXERRE DEVELOPPEMENT

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : Lieu-dit AUX'R PARC – 89380 APPOIGNY

DURÉE DE LA CONSULTATION : quatre semaines, du lundi 27 mars 2023 au lundi 24 avril 2023 inclus

LE PÉRIMÈTRE D'AFFICHAGE CONCERNE LES COMMUNES : APPOIGNY, MONÉTEAU

LE DOSSIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIE D'APPOIGNY où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au Préfet de l'Yonne (Bureau de l'Environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

A l'issue de la procédure le Préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.

Préfecture de l'Yonne
Place de la Préfecture
CS 80119 – 89016 AUXERRE CEDEX
tél. 03 86 72 79 89 www.yonne.gouv.fr